

Adresse de la société populaire des Jacobins de Grenoble, qui expriment leurs sentiments et leur reconnaissance sur les mesures fermes et vigoureuses prises par la Convention, lors de la séance du 17 floréal an II (6 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire des Jacobins de Grenoble, qui expriment leurs sentiments et leur reconnaissance sur les mesures fermes et vigoureuses prises par la Convention, lors de la séance du 17 floréal an II (6 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 100-101;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26302_t1_0100_0000_17

Fichier pdf généré le 30/03/2022

» Décrète que le tribunal criminel du département de l'Aisne fera parvenir incessamment au Comité de sûreté générale les deux procédures en original relatives à Lherbon, sa femme et Durand.

» Au surplus, la Convention décrète qu'il est sursis à toute poursuite jusqu'à ce qu'elle en ait autrement ordonné.

» Le présent décret sera expédié sur-le-champ, et envoyé par un courrier extraordinaire » (1).

35

Un secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 15 floréal; la Convention nationale en approuve la rédaction (2).

36

Le citoyen Petit, représentant du peuple, demande la prolongation de son congé pendant deux décades.

La prolongation est décrétée (3).

37

Il est fait lecture d'une adresse de la Société populaire de Chalamont, département de l'Ain. Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Chalamont, 5 flor. II] (5).

« Citoyens représentants,

Vous féliciter de votre courage, de votre énergie, et de votre surveillance, c'est vous féliciter d'avoir rempli votre devoir. A ce titre, point de louanges: la flagornerie n'est pas le langage des vrais républicains.

Aussi, la Société populaire de Chalamont préfère-t-elle de vous rendre un hommage plus simple; celui de jouir avec vous, de la situation consolante qui a mis à l'ordre du jour la probité et la vertu.

Continuez donc vos glorieux travaux, dignes représentants; ce n'est pas assez d'avoir anéanti les conspirations que l'audace a enfanté jusqu'à ce jour, ni d'avoir donné la liberté aux colons

(1) P.V., XXXVII, 34. Minute de la main de DUBARRAN (C 301, pl. 1070, p. 24). Décret n° 9044. Reproduit dans *M.U.*, XXXIX, 280; *J. Paris*, n° 492; *J. Sablier*, n° 1303; *Ann. patr.*, n° 491; mention dans *J. Mont.*, n° 11; *J. Sans-Culottes*, n° 446; *Rép.*, n° 138; *J. Perlet*, n° 592; *J. Fr.*, n° 590; *C. Eg.*, n° 627; *Mess. soir*, n° 627; *J. Fr.*, n° 590; *Audit. nat.*, n° 591; *M.U.*, XXXIX, 280; voir F.A. AULARD, *Recueil des Actes du Comité de salut public*, T. XVI, p. 359.

(2) P.V., XXXVII, 34.

(3) P.V., XXXVII, 34. Minute de décret anonyme (C 301, pl. 1070, p. 25). Décret n° 9045 (Rapporteur, Paganel).

(4) P.V., XXXVII, 34. Bⁿ, 18 flor.

(5) C 303, pl. 1110, p. 16.

qui gémissaient dans l'esclavage, il faut encore que tous les tyrans soient exterminés; il faut que l'univers apprenne de vous, que les peuples ne peuvent être heureux que par la liberté et l'égalité; il faut enfin que vous restiez à votre poste jusqu'à ce que vous verrez à vos pieds les sceptres brisés et la paix affermie dans nos foyers.

Voilà le vœu des sans-culottes qui composent notre Société. Puissiez vous reconnaître dans ces expressions le feu sacré du patriotisme, l'amour du bien public, les sentiments qu'elle a voués à la Montagne et qu'elle soutiendra jusqu'à la mort. »

MARQUET, RIOUFOL.

38

Il est lu une adresse de la Société populaire des Jacobins de Grenoble, relative aux circonstances.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Grenoble, 6 flor. II] (2).

« Représentants,

Ce n'était pas assez pour les représentants d'un grand peuple, d'un peuple qui a juré de vivre libre; ce n'était pas assez pour lui d'avoir détruit les factions et fait punir les conspirateurs; il fallait encore relever l'esprit public qu'ils avaient abattu, rendre à la justice et à la vertu l'éclat qu'ils avaient terni, restituer à la raison et au bon sens le pouvoir qu'ils lui avaient enlevé; il fallait arracher au méchant l'influence dont ils l'avaient couvert; extirper du sein des autorités constituées cette mollesse, cette indolence, et cette négligence qui sans doute auraient perdu la patrie. Il fallait tracer le portrait de l'homme vraiment révolutionnaire pour que le modéré et l'intrigant ne puissent pas en prendre le masque dans le dessein de semer la discorde et de faire naître la guerre civile; il fallait enfin réparer tous les maux que les infâmes conspirateurs avaient fait à la République: voilà Législateurs, l'effet tracé en infiniment petit de vos salutaires travaux, auxquels la Société applaudit, et applaudit de nouveau. Représentants, nous avons interrompu par nos applaudissements multiples, la lecture du rapport de Saint-Just sur la police générale de la République, sur la justice, le commerce, la législation, et les crimes des factions, et nous y avons reconnu la justesse des réflexions et la vérité des principes qui doivent guider tous les vrais français. Mais en voyant le tableau des forfaits des conspirateurs, nous avons frémi d'indignation contre ces infâmes scélérats, et nos cœurs ont applaudi à la justice de la vengeance nationale.

Les applaudissements universels ont également suivi la lecture de votre décret contre les ci-devant nobles et les étrangers, et nous avons tous dit avec vous, que ces deux classes qui ont déjà fait tant de maux à la République, devaient

(1) P.V., XXXVII, 34. Bⁿ, 20 flor.

(2) C 303, pl. 1110, p. 17.

être enfin éloignées des communes intéressantes par leur position et par leur population.

Les républicains de Grenoble vous expriment en termes simples leurs sentiments et leur reconnaissance sur les mesures fermes et vigoureuses que vous avez prises.

Ils vous invitent de nouveau à rester à votre poste jusqu'à ce que les tyrans et leurs satellites aient mis bas les armes. A faire punir tous les conspirateurs qui tenteraient encore d'avilir la représentation nationale; et d'enlever au peuple sa souveraineté.

Ils vous jurent, union et concert pour sauver la République. S. et F. Vive la Montagne. »

THOMAS, BOYER, PELLERIN fils, GRIMAUD.

39

Les administrateurs du district de Versailles, admis à la barre, lisent une adresse dans laquelle ils expriment leur attachement à la Convention nationale; ils offrent l'échantillon de huit milliers de salpêtre exploité par leurs administrés (1).

L'ORATEUR : Représentants du peuple,

Les intrigues, les crimes et les forfaits sont tôt ou tard punis. Votre justice en a tiré vengeance, et déjà nous vous en avons félicité.

Nos victoires poursuivent maintenant ceux de la tyrannie. Ces méprisables satellites mordent à chaque instant la poussière. Les tyrans eux-mêmes n'échapperont point à l'héroïsme de nos guerriers. Des républicains français ne souffriront jamais que des trônes insultent impunément à l'égalité, qui fait la base du gouvernement libre qu'ils ont adopté.

Guerre glorieuse au dehors; guerre utile au dedans.

L'administration envoie vous faire part de ces succès pour l'une et l'autre.

Le sol de notre d'arrondissement qui devait produire le foudre exterminateur des féroces ennemis de notre liberté sainte et chérie était ingrat; l'industrie jointe au courage de nos communes a vaincu et surmonté encore l'inexpérience et toute difficulté. Je vous offre l'échantillon de 8 milliers de salpêtre; dans cet instant la totalité marche à pas de charge à la commission des poudres.

Ce n'est pas tout : notre manufacture d'armes et deux autres ateliers séparés concourent à cette exploitation précieuse; ils peuvent, comme nous, faire leur offrande à la patrie.

Il fallait que le salpêtre sortant des entrailles de la terre fut allié au charbon. 20,000 bottes de l'espèce de bois propre ont été coupées sur le champ; elles brûlent; en voici l'essai. A cet heureux alliage qui compose la foudre, nous y joignons pour la lancer 128,484 livres de métaux et 25,325 livres de plomb qui porteront la terreur et la mort aux esclaves qui voudraient encore souiller la terre de la liberté.

L'orgueilleux habitant de la Tamise osera-t-il

tenter de nous surprendre par d'infâmes attentats ? 12 à 1.300,000 pieds cube de bois de construction se dirigent de nos foyers vers nos ports, et les arbres qui dérobaient à la pudeur les plaisirs coupables d'une famille corrompue vont annoncer aux partisans de la royauté le sort qui les attend.

Des monceaux de cendres provenant des débris de ces bois, va naître la potasse.

Nos braves défenseurs n'ont plus à craindre une affreuse nudité. Pour les revêtir, plus de trente-trois mille effets d'habillement et d'équipement, dont douze mille paires de souliers, bien confectionnés sont parties. Un autre envoi va les suivre.

Je viens de déposer encore 2 marcs, 2 gros, 10 grains d'or, 4,543 marcs d'argenterie et galon, et 3,154 liv. 11 s. 3 d. qui fourniront à nos soldats intrépides les moyens de payer ce dont ils auront besoin sur les terres de l'esclavage où ce métal inutile à des républicains est adoré. Un orgueil scandaleux, une activité sans bornes, un fanatisme insensé avaient amassé ces richesses pour satisfaire à leurs crimes, qu'elles servent aujourd'hui au triomphe de la justice et de la vertu. Ces envois son indépendants de plus considérables qui ont eu lieu successivement.

La loi sur la levée extraordinaire des chevaux et voitures s'est exécutée avec la rapidité de l'éclair, le rassemblement est fait. Le sang de nos frères a coulé; leurs blessures glorieuses ont touché la sensibilité de notre cœur; qu'ils viennent à Versailles, ces braves guerriers, les bras de la reconnaissance leur sont ouverts. 800 matelas, 815 couvertures, 300 paires de draps, 270 couchettes, 180 sommiers, du vieux linge et de la charpie provenant des biens nationaux, des émigrés, des dons de nos communes et sections et non de la liste civile, les attendent pour leur donner le repos et tout le soulagement qu'ils méritent. Si pour le dehors et le dedans, nous avons rempli un devoir bien cher à notre cœur, notre surveillance, après avoir fait disparaître les traces de l'iniquité, a déjà mis près de trois mille indigents en jouissance du doux fruit de vos lois bienfaisantes, sur le partage des terres du tyran et des émigrés, à titre d'arrentement, et cependant, la vente des meubles des émigrés s'élève au-dessus de douze cent mille livres, celle des biens fonds, à près d'un million, la vente du mois prochain excèdera cette somme.

Voilà, citoyens représentants, le résultat de nos opérations révolutionnaires. Il serait bien plus satisfaisant, si l'administration, privée de deux de ses membres détenus, dont l'un, notre agent national, avait donné l'impulsion au mouvement actuel et le fortifierait, n'était point obligé de se disperser çà et là pour remédier aux inquiétudes chaque jour renaissantes par la pénurie des subsistances de notre district.

Nos démarches incalculables pour subvenir à nos besoins; néanmoins, le courage de nos administrés ne s'abat point. Les secours accordés par la commission du commerce le relèvent et le soutiennent quoiqu'ils arrivent lentement; mais peut-être, la nombreuse population de la commune de Versailles et lieux adjacents, mériterait-elle d'être approvisionnée par des voies extraordinaires. Notre embarras cruel semble le prouver. Au reste, l'éternel qui défend notre cause nous fait tout supporter par l'espoir consolateur

(1) P.V., XXXVII, 34. Bⁱⁿ, 18 flor.; M.U., XXXIX, 311; J. Sablier, n° 1303; J. Fr., n° 590.